



ASSEMBLEE GENERALE

Jeudi 15 décembre 2022

DEAUVILLE

Salle de l'Amphithéâtre – L'Amirauté

PROCES VERBAL

Les Clubs affiliés à la Fédération Française de Football et ressortissants de la Ligue de Football de Normandie étaient régulièrement convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le jeudi 15 décembre 2022 à 18 h 30 à la Salle de l'Amphithéâtre de l'Amirauté à Deauville.

Cette Assemblée est placée sous la présidence de Pierre LERESTEUX, Président de la Ligue de Football de Normandie, lequel est notamment entouré et accompagné de,

- Jean-Michel KOCISZEWSKI, Président Délégué de la L.F.N.
- Jean-Luc GIFFARD, Trésorier Général de la L.F.N.,
- Roger DESHEULLES, Secrétaire Général de la L.F.N.,
- Jean-Pierre GALLIOT, Secrétaire Général Adjoint de la L.F.N.,
- Gilles BELLISSENT, Patrick BAILLARD, Sauveur CUCURULO, Jean-Pierre DESMONS, Vincent DUBOURG, Pascale EVAIN, Romain FERET, Frédéric GRESSENT, Jacques GUESDON, Philippe LE GALL, Raynald LEFRANCOIS, Yves MICHEL, Nasr-Eddine RAHO, Marc ROUTIER, Bertrand VOISIN, Membres du Comité de Direction de la L.F.N.,
- Kerstie ABERGEL, Directrice Administrative et Financière de la L.F.N.,
- Thierry MONTAGNE, Directeur Technique Régional
- Le personnel administratif de la L.F.N.,

Etaient excusés :

- Les membres du Comité de Direction : Loic BEAUCAMP, Sébastien GOURDEL, Philippe GUERRIER, Florence LE MAISTRE.



INTERVENTION DE Pierre LERESTEUX, Président de la L.F.N.

Avant de débiter l'Assemblée, il souhaite accorder un minute de silence pour toutes les personnes qui nous ont quittés.

Le Président accueille les Délégués des clubs en les remerciant d'avoir effectué le déplacement pour cette Assemblée malgré les aléas météorologiques, prouvant ainsi l'intérêt porté par les clubs à la Ligue de Football de Normandie et au football normand.

Il débute son propos en saluant les 5 Représentants des Districts et les membres du Comité de Direction et les remercie pour leur soutien. Il associe les membres des commissions mais aussi la Directrice et son personnel qui sont toujours à l'écoute des clubs. C'est d'ailleurs les échos qu'il peut avoir lors de ses visites dans les clubs.

Il remercie les partenaires de la Ligue, notamment les deux présents à cette Assemblée (Intersport et Generali), de leur soutien depuis de nombreuses années permettant à la Ligue de ne pas augmenter le coût de la licence depuis 6 ans.

Il félicite les clubs encore qualifiés dans les différentes coupes nationales (Coupe de France, Coupe Gambardella Crédit Agricole, Coupe de France Féminine, Coupe Nationale Futsal et Coupe Nationale Football Entreprise).

Bien évidemment, il n'oublie pas de féliciter l'Equipe de France qui, 4 ans plus tard, est à nouveau finaliste de la Coupe de Monde. Il souligne que les Fédérations sont souvent reconnues grâce à leurs résultats sportifs et tient donc à féliciter le Président Noël LE GRAËT qu'il a soutenu il y a 11 ans. Il ne regrette pas ce choix et rappelle aux clubs qu'il est, avant tout, un passionné du football comme eux et qu'il a démarré en football amateur avec l'EA GUINGAMP, club qu'il a amené jusqu'au football professionnel. Il félicite également le travail de Didier DESCHAMPS, et de son équipe, notamment pour ses choix au service du collectif. Il rappelle que cette qualification en finale permettra de redistribuer une partie des recettes au football amateur sous différentes formes d'aides qui seront déterminées ultérieurement.

Il n'oublie pas de valoriser l'importance du travail des éducateurs à tous les niveaux, car 80% des joueurs de l'équipe proviennent de petits clubs.

Pour terminer, il félicite Jean-Michel KOCISZEWSKI pour sa réélection à la Présidence de du Conseil d'Administration de l'Association HAVRE AC.

La Ligue de Football de Normandie a pour objectifs de créer une section sportive d'excellence féminine à Lisieux à partir de septembre 2023 renforçant la volonté de développer le football féminin. Nous avons, de plus, la volonté d'agrandir nos infrastructures afin d'augmenter notre autonomie dans l'organisation de nos formations à Lisieux.

Ensuite, il revient sur la rencontre organisée, en mai dernier, avec les clubs des Districts de l'Eure et la Seine-Maritime à Yvetot concernant le manque de terrains sur ces territoires. Même si les avancées ne sont pas celles escomptées, ce sujet lui tient à cœur et il sera étudié dès le début de la deuxième partie de saison. Pour confirmer ses propos, il prend l'exemple du club de l'US AUFFAY, visité quelques jours auparavant, qui ne dispose que d'un seul terrain pour 150 licenciés alors que le club évolue en Régional 3.

Pierre LERESTEUX souhaite également mettre en garde les clubs sur cette fin de saison avec le nombre de descentes qui augmente suite à la réforme des championnats nationaux votée la saison dernière. C'est une grande préoccupation qui demandera une solidarité entre toutes les parties prenantes. Il répète une nouvelle fois l'importance de recruter des arbitres afin que le maximum de rencontres soient dirigées par des officiels.

Par ailleurs, il indique avoir reçu un courrier d'un club concernant la caisse de péréquation et rappelle que le Comité de Direction a décidé de l'abonder d'une enveloppe de 10000 € afin de palier l'augmentation des frais kilométriques votée par la FFF.

Il souhaite que la Ligue puisse aider les clubs à ne plus être en infraction avec le Statut de l'Arbitrage. Fredy FAUTREL, coordonnateur technique régional en arbitrage, animera un réseau de conseillers départementaux pour être au plus proche des clubs. Il remercie d'ailleurs les Districts, qui ont un rôle primordial sur le terrain et qui accomplissent un travail important sur le terrain.

Il cède ensuite la parole à Thierry MONTAGNE, pour présentation de l'Equipe Technique Régionale qu'il est important de solliciter en cas de besoin et à Raynald LEFRANCOIS et Vincent LE FRANCOIS, respectivement Président de la Commission Régionale de l'IR2F et Responsable de l'IR2F, pour les soutiens qui peuvent être apportés aux clubs en matière de formation.

INTERVENTION DE Thierry MONTAGNE, Directeur Technique Régional de la L.F.N.

Thierry MONTAGNE retrace l'historique de l'Equipe Technique Régionale qui était composée, il y a 20 ans, de 5 personnes c'est-à-dire un conseiller technique par district et un conseiller technique régional coordonnateur. Aujourd'hui, grâce aux efforts de la F.F.F., des Ligues et des Districts, cette équipe est structurée de 22 personnes chargées de développer le football et d'accompagner les territoires : 11 conseillers au niveau régional et 11 au niveau départemental (agents de développement). Leurs missions sont simples mais se sont diversifiées : la formation des éducateurs, la détection et l'entraînement, l'organisation d'évènements et puis, depuis une dizaine d'années, la spécialisation en projet de développement (le foot loisir par exemple).

Concernant le Projet de Performance Fédéral (PPF), Thierry MONTAGNE en illustre la pertinence avec une photographie de l'Equipe de France, considérant que les enfants sélectionnés en détection seront peut-être les champions de demain. C'est ainsi que 3 joueurs issus de la Normandie participent à la Coupe du Monde au Qatar : Ousmane DEMBELE, Dayot UPAMECANO et Steve MANDANDA (provenant des clubs du FC DE PREY et de EVREUX FC 27). C'est donc bien le football de base qui alimente le haut niveau.

Il présente un autre projet que les élus de la Ligue ont souhaité mettre en place : le Pôle Espoir. Celui-ci est dans sa 3^{ème} année de fonctionnement et si l'on observe l'efficacité de la première promotion (2007) : 25% ont intégré un club professionnel, 50% une section sportive régionale (soit à Avranches, soit à Sotteville-lès-Rouen) et 25% revenus dans un cursus traditionnel. Si le pôle espoir a une vocation d'amener les jeunes vers l'élite, il a aussi la vocation d'alimenter nos clubs régionaux.

Le troisième point abordé par Thierry MONTAGNE est la formation des éducateurs. La saison passée, cela représentait 90 sessions de formation et près de 1500 éducateurs/trices formé(e)s. Néanmoins, il faut noter le faible taux de femmes (150) ... il reste donc un travail important à effectuer de ce côté et c'est d'ailleurs l'objet d'un dispositif actuel nommé « Toutes Foot ».

La formation professionnelle, quant à elle, comptabilise 100 personnes tous les ans avec 2 sessions en apprentissage et des sessions traditionnelles. Celle-ci va évoluer au niveau du brevet de moniteur (BMF) très généraliste actuellement. Demain, il existera deux entrées à ce brevet : un pour se spécialiser chez les jeunes et un pour les seniors.

Enfin, Thierry MONTAGNE fait un focus sur Paris 2024 qui va débiter dans notre région dès janvier 2023. Les autres disciplines olympiques collectives préparent déjà un plan d'action pour cet évènement et nous devons être prêts également.

Des labels JO existent :

- Label territorial : 360 communes en Normandie sont déjà inscrites afin de promouvoir les Jeux Olympiques et le sport faisant en sorte que leurs associations accueillent plus de licenciés.
- Label de l'Education Nationale : 300 établissements scolaires inscrits en Normandie sont prêts à accueillir des associations sportives également.

La FFF va donc proposer de mettre en place des manifestations lors de la semaine olympique au mois d'avril (13 au 20) et de la Journée Olympique le 23 juin sous forme d'olympiades internes permettant ainsi de faire valoir l'esprit olympique.

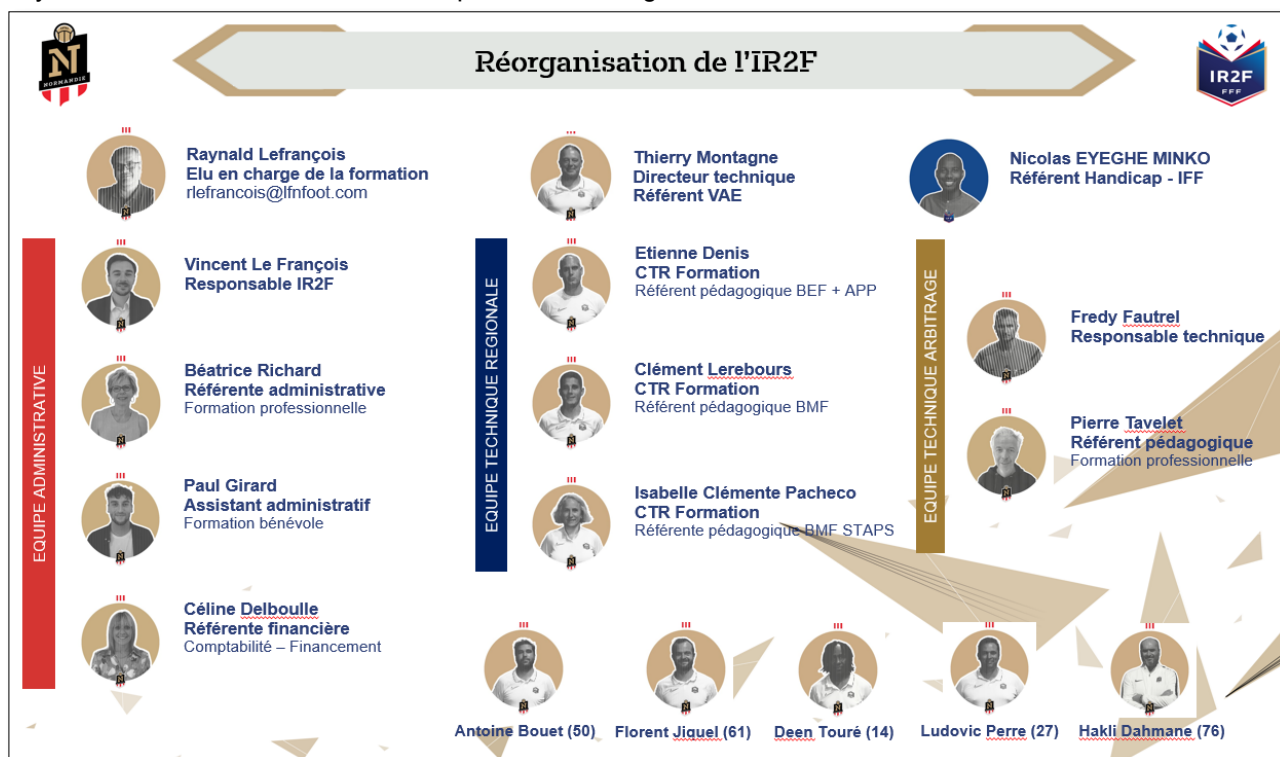
INTERVENTIONS DE Raynald LEFRANCOIS et Vincent LE FRANCOIS, Responsable du Pôle Accompagnement des clubs et Responsable de l'IR2F

Raynald LEFRANCOIS débute son intervention en rappelant l'engagement pris, durant ce mandat, de renforcer le service aux clubs. Pour cela, il tient à remercier le Président et le Comité de Direction pour les moyens mis en place pour développer le service de l'IR2F notamment :

- l'arrivée d'un responsable, Vincent LE FRANCOIS, et d'un apprenti, Paul GIRARD, qui a été missionné sur la formation des dirigeants
- la formation des salariés de la Ligue qui deviendront également formateurs pour des stages de formation administrative (trésorerie, juridique, etc.).
- le recrutement d'un bénévole de club, Madani FERHATI, en tant que responsable pédagogique et qui dispose d'une bonne connaissance en terme d'emploi et plus précisément du financement de celui-ci.

Une nouvelle dynamique se met donc en place concernant la formation. Avec Vincent, ils ont fait le tour des Districts afin d'écouter leurs Présidents sur leurs éventuelles doléances et les points à corriger pour répondre aux besoins des clubs. Il tient à les remercier et également associer les Présidents des Commissions Départementales des Arbitres car ils travaillent en commun sur la régionalisation de la formation initiale des arbitres (FIA) mais aussi sur la fidélisation.

Raynald LEFRANCOIS fait ensuite un point sur la réorganisation de l'IR2F :



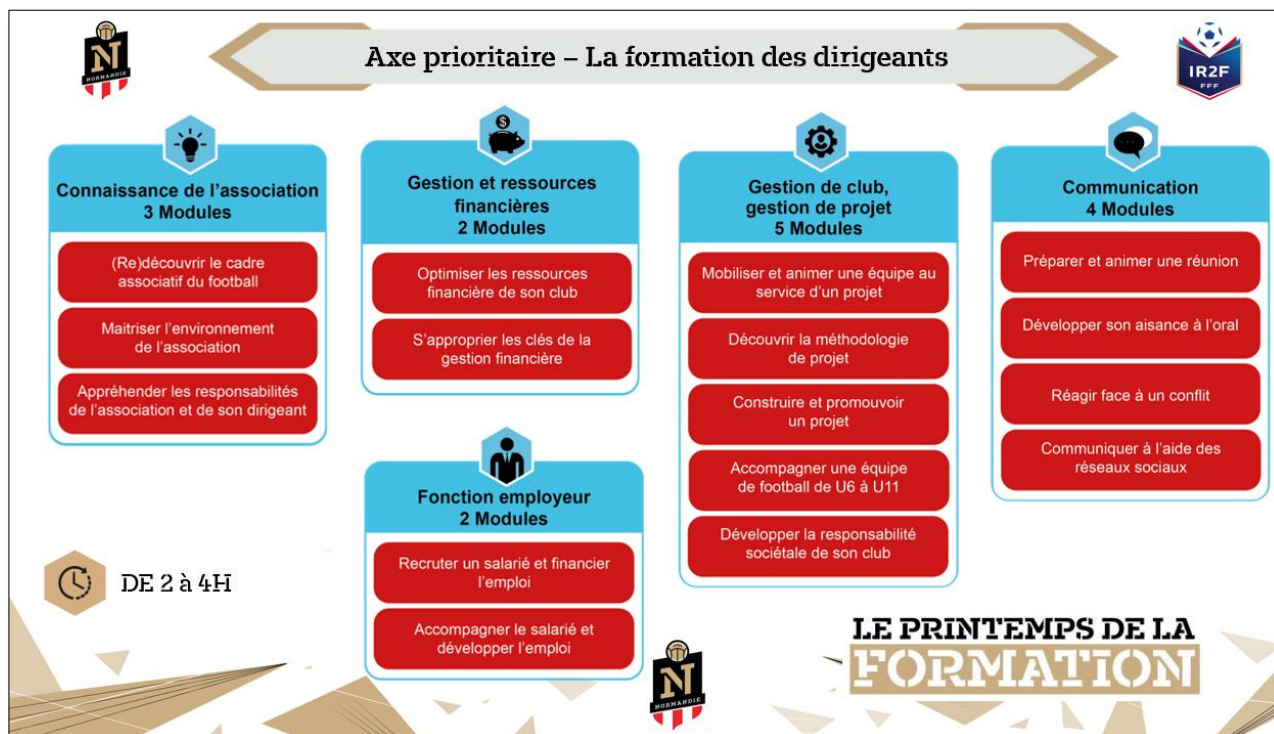
Concernant la formation des éducateurs, ils travaillent sur l'uniformisation administrative et financière où des petits ajustements sont encore en cours. Devant la difficulté de la mise en place du logiciel Yparéo, il tenait à remercier l'ensemble des formateurs pour leur compréhension et adaptabilité.

Pour finir, il précise qu'au cours du premier trimestre 2023, l'accent sera porté sur la formation des dirigeants avec le renouvellement du « Printemps de la formation » pour la 3^{ème} saison (mars/avril). D'ailleurs, l'IR2F a accompagné le District de l'Eure dans la création d'une commission départementale de formation afin de limiter les déplacements des dirigeants de clubs et ainsi créer une proximité, la volonté étant de l'étendre à l'ensemble des districts.

L'IR2F poursuit ses efforts pour créer des formations à destination des Présidents, Trésoriers et Secrétaires de clubs en élargissant les contenus et ce, afin de répondre aux besoins des clubs. En effet, tous les ans, de

nouveaux Présidents sont nommés et l'IR2F souhaite les accompagner au mieux dans la prise de leurs fonctions.

Un panel de 16 formations est disponible, sous différents modules de 2h en visio ou 4h en présentiel. Pour toutes informations, il invite les clubs à contacter le service à l'adresse ir2f@normandie.fff.fr.



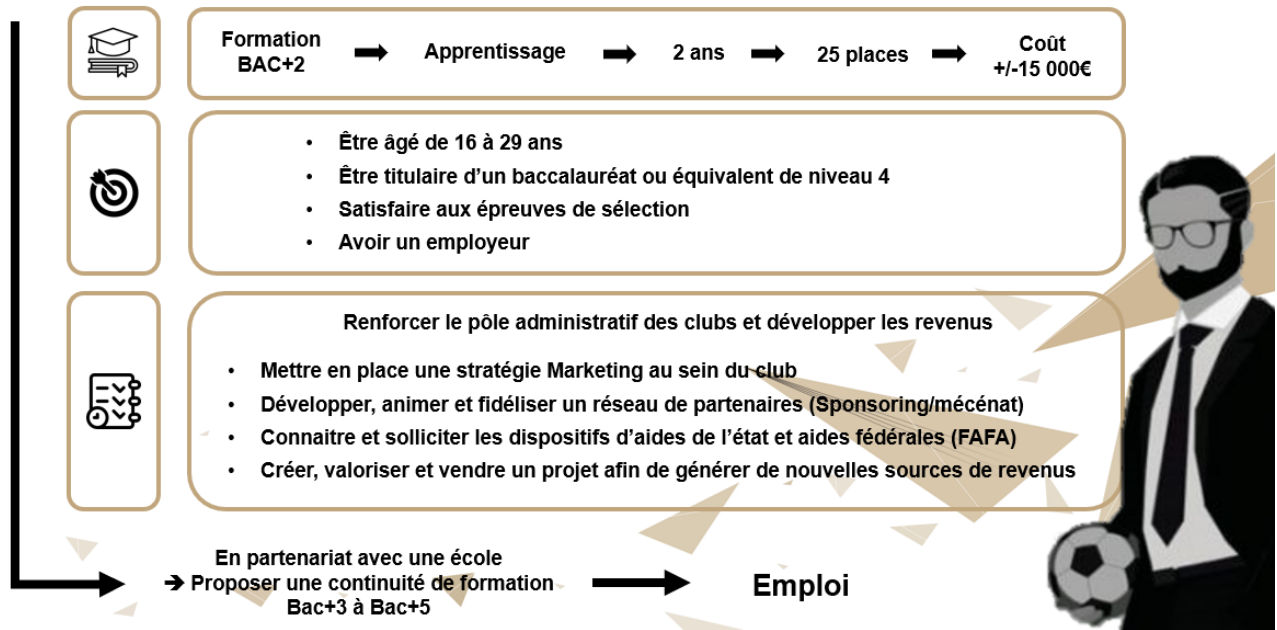
Vincent LE FRANCOIS, Responsable de l'IR2F, informe les clubs de la nouvelle dynamique de formation impulsée en Normandie afin de suivre celle de la Fédération Française de Football. Il rappelle qu'un nouveau logiciel a été mis en place (Yparéo) provoquant quelques contraintes pour les clubs dans l'inscription aux formations notamment l'obligation d'inscription par PortailClub. Une vidéo tutorielle est disponible sur le site de la Ligue afin d'accompagner les clubs dans ces démarches.

Il fait ensuite part du souhait de l'IR2F de proposer une nouvelle formation, éventuellement à la rentrée prochaine voire 2024/2025, de marketing sportif. Ce sera une formation professionnelle, en apprentissage, sur deux ans avec une passerelle possible vers une école permettant au candidat d'aller vers un BAC +3 ou BAC +5 et au club, de conserver son apprenti sur 5 ans.



Formation Marketing Sportif

Projet de formation pour la saison 2023/2024 voir 2024/2025



Vincent LE FRANCOIS propose aux clubs de donner leur avis sur cette formation.

SONDAGE

Je suis intéressé(e) pour encadrer un(e) apprenti(e) en marketing sportif au sein de mon club ?

RESULTAT DU VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 1239 voix
- Sont CONTRE : 839 voix
- Abstentions : 164 voix



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1 – APPEL DES DELEGUES – Kerstie ABERGEL, Directrice Générale de la L.F.N.

Les opérations de pointage, une fois effectuées, permettent de constater que le quorum fixé statutairement, pour l'Assemblée Générale Ordinaire : 1/3 au moins des représentants des membres de l'Assemblée Générale représentant au moins le 1/3 au moins de la totalité des voix, est atteint pour que, sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, les délégués puissent valablement délibérer.

Sur un total de 689 Clubs affiliés, représentant un total de 4146 voix, 335 Clubs sont présents physiquement ou représentés par pouvoir (48.52% des inscrits), ceux-ci constituant un total de 2242 voix (54.08% des inscrits).



2 – RAPPORT MORAL SAISON 2021/2022 – Roger DESHEULLES, Secrétaire Général de la L.F.N.

Roger DESHEULLES, Secrétaire Général de la L.F.N., soumet le rapport moral de la saison 2021/2022 à l'approbation de l'assemblée celui-ci ayant été publié sur le site le 16 août 2022 et envoyé aux clubs le 18 août 2022.

VOTE n°1

Approbation du rapport moral de la saison 2021/2022

RESULTAT DU VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 1958 voix
- Sont CONTRE : 174 voix
- Abstentions : 110 voix

Le rapport moral de la saison 2021/2022 est adopté à 91.84 % des suffrages exprimés.



3 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 24 JUIN 2022 – Roger DESHEULLES, Secrétaire Général de la L.F.N.

Roger DESHEULLES, Secrétaire Général de la L.F.N., soumet le procès-verbal de l'Assemblée Générale à l'approbation de l'assemblée. Il indique que celui-ci a été publié sur le site de la Ligue et transmis aux clubs le 30 novembre 2022.

VOTE n°2

Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 24 juin 2022

RESULTAT DU VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 2034 voix
- Sont CONTRE : 117 voix
- Abstentions : 91 voix

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 juin 2022 est adopté à 94.56 % des suffrages exprimés.



4 – PRESENTATION DES COMPTES CLOS AU 30.06.2022 – Jean-Luc GIFFARD, Trésorier de la L.F.N.

Jean-Luc GIFFARD présente les comptes clos au 30 juin 2022 en débutant par le contexte.

➤ Retour à la normale

- Après les saisons de pandémie, nous avons retrouvé les différents postes de 2018/2019
- Un retour à 110 000 licenciés
- Mais aussi une hausse sur les frais liés au fonctionnement des commissions (déplacement et restauration)
- Et sur le fonctionnement général (frais fonctionnement, masse salariale, etc.)

➤ Quelques conséquences du COVID

- Perte de partenariats
- 50 K€ de perte sur la saison précédente due à l'impossibilité d'honorer les actions puisqu'absence de compétition
- Tentative de compenser sur la saison 21/22 – certains ont suivi et d'autres non (d'où la perte de 50 K€)

➤ Un pôle qui se perfectionne

- Une masse salariale plus conséquente (transformation de contrats d'apprentissage en CDI)
- Pour un encadrement de qualité

➤ Une situation politique complexe

- Relations avec la Région compliquées – diminution de la subvention de 30 K€

S'agissant des relations avec le Conseil régional, Jean-Luc GIFFARD fait état d'un monologue directif, là où un dialogue devrait être possible. La Directrice a effectué la demande de subvention à trois reprises car notre interlocuteur ne souhaitait qu'une unique orientation à ce dossier c'est-à-dire la féminisation. Malgré la constitution de la demande sur ce sujet, la subvention a tout de même été diminuée de 80 à 50k€. Il regrette le changement de règles en cours d'année. Jean-Luc GIFFARD aurait souhaité être informé en amont de la réalisation du budget prévisionnel et espère l'instauration d'un réel dialogue pour la suite. Il précise que Pierre LERESTEUX devrait les rencontrer prochainement cette instance.

Il présente ensuite les évènements majeurs de la saison 2021/2022 dont :

➤ Prêt de 2,5 M

- ↳ Début du remboursement de l'emprunt à hauteur de 137,5 K€
 - 100K€ de capital
 - 30 K€ d'intérêt d'emprunt
 - 7,5 K€ d'intérêt d'emprunt du PGE

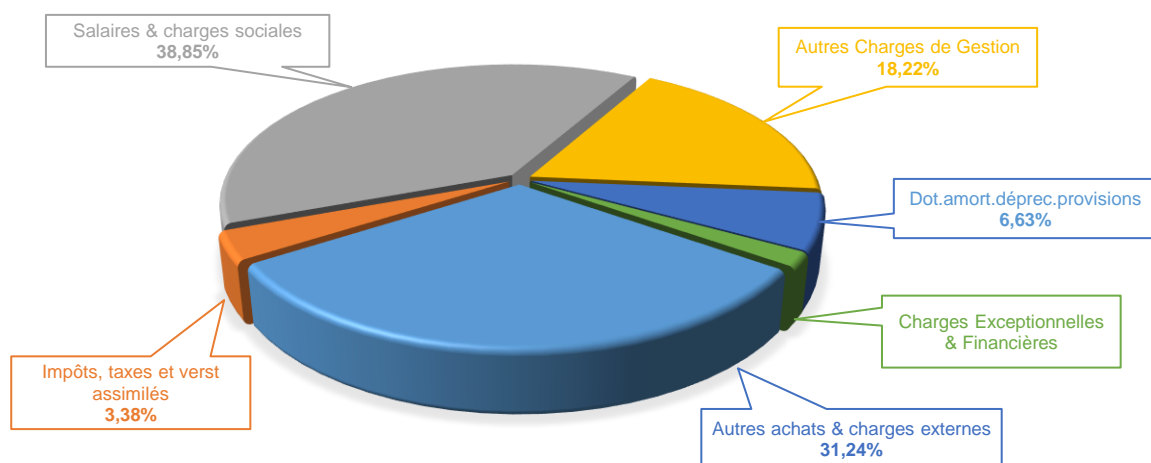
➤ Matches internationaux

- ↳ France / Russie (Futsal U19)
- ↳ Tournoi de France (Féminines)

➤ Ressources Humaines

- ↳ Recrutement d'un responsable de l'IR2F
- ↳ Recrutement d'un CTRA coordonnateur

• Charges



↪ Charges de personnel

- Fin du chômage partiel
- Augmentation des formateurs occasionnels (mais aussi une augmentation des recettes sur les formations)
- Reprise de l'activité au niveau des formations

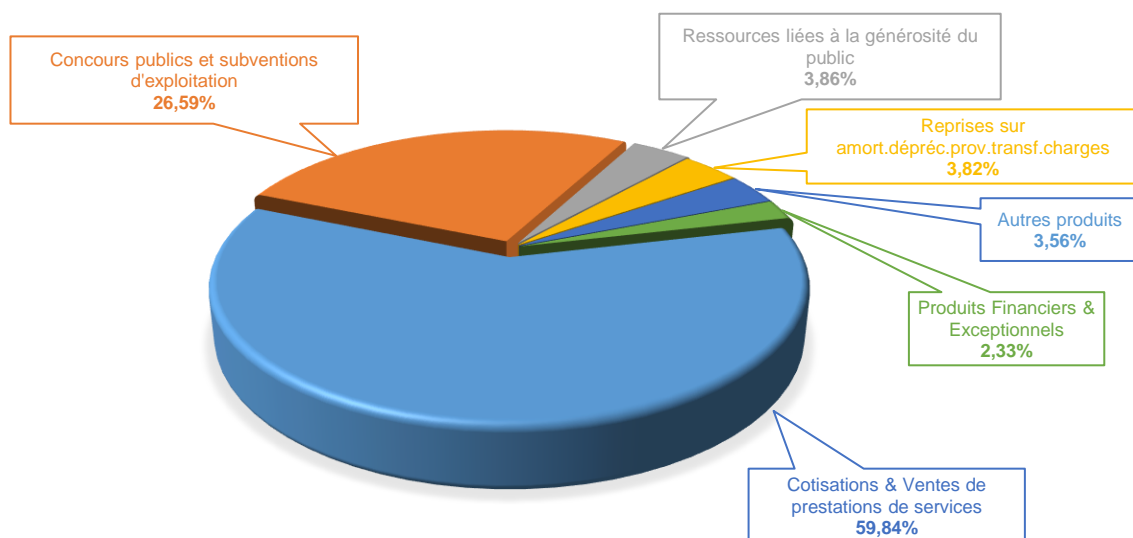
↪ Augmentation des coûts de fonctionnement

- Plus de réunions – activité comparable à 18/19
- Moins de visio et plus de déplacements / Réceptions
- Activité de l'ETR accrue (visites de clubs, moins de visio, etc.)
- Présence des salariés dans les locaux tous les jours (électricité/gaz)
- Présence de 2 générations au pôle espoirs (donc plus de staff)

↪ Détail subventions District (pour rappel car à l'identique)

- 250 K€ : subvention de fonctionnement
- 249 K€ : relative à la part licences
- 206 K€ : relatifs aux CO LFA
- 24 K€ : subvention relative aux éducateurs sportifs (boite aux lettres)

• Produits



↪ Augmentation des recettes licences (due à la reprise de l'activité à la normale)

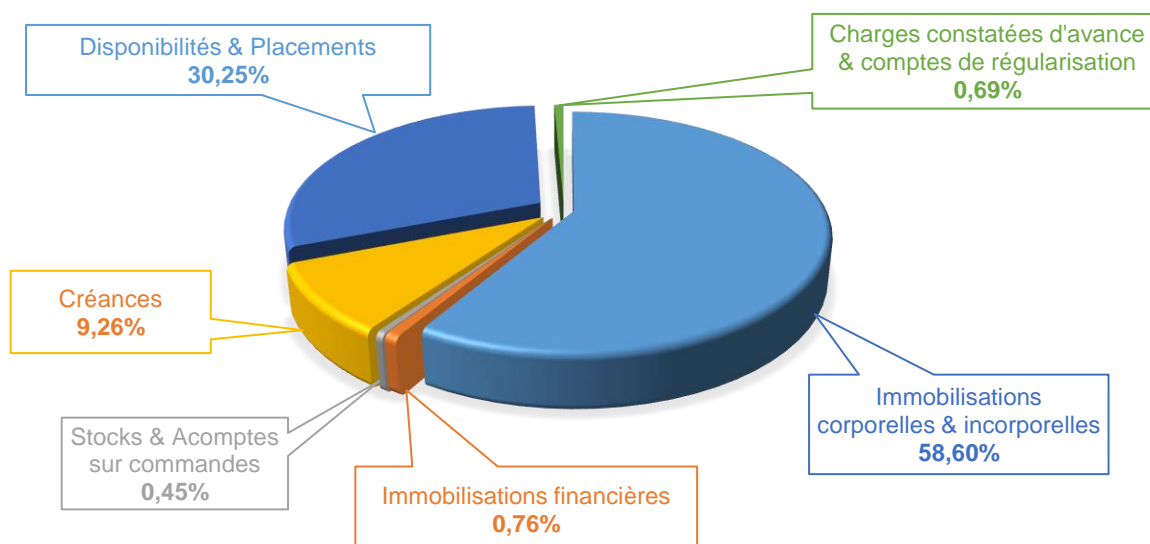
↪ Perte de partenaires privés et baisse de la subvention région – respectivement -50 K€ et -30 K€

↳ **Détail des subventions FFF (1 342 K€) : 31% du budget**

- 270 K€ : fonctionnement
- 289 K€ : ETR
- 18 K€ : Informaticien
- 439 K€ : CO LFA
- 300 K€ : Pôle
- 25 K€ : Gestion du N3 + sections sportives

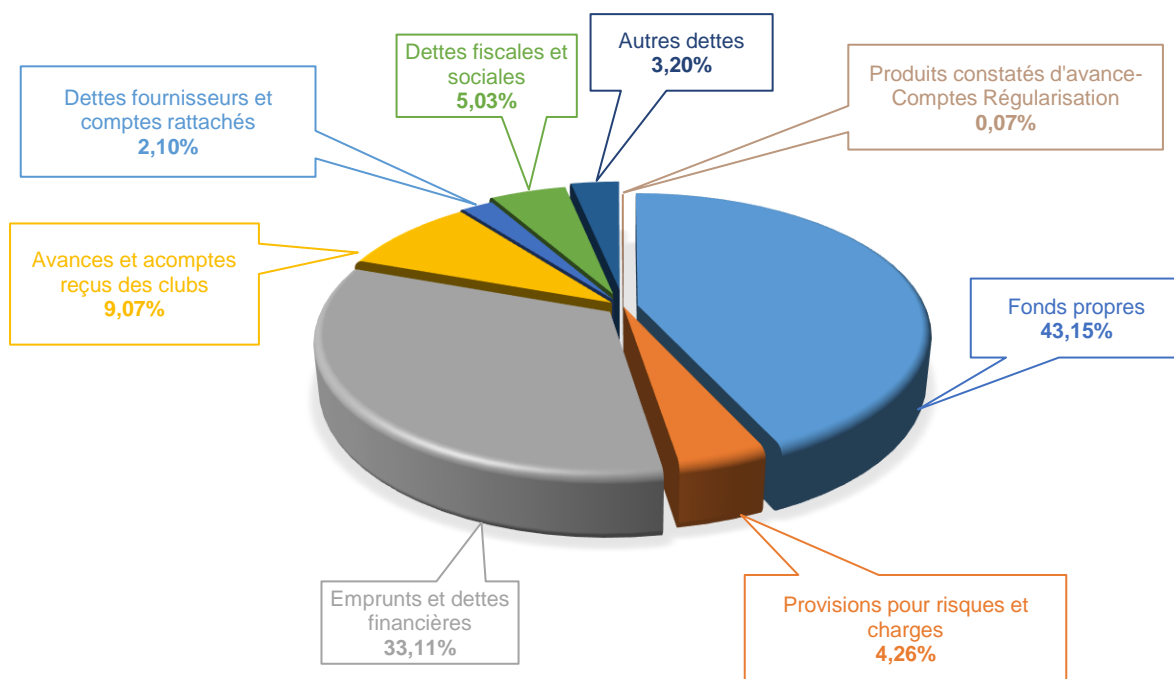
• **Bilan**

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 30/06/22	Net au 30/06/21
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	22 615,24	11 160,69	11 454,55	12 230,50
Immobilisations corporelles				
Terrains	67 727,00		67 727,00	67 727,00
Constructions et agencements	5 723 352,49	503 136,28	5 220 216,21	5 381 220,36
Installations techniques, matériel et outillage	123 160,16	63 655,03	59 505,13	33 166,00
Autres immobilisations corporelles	1 231 227,16	986 141,50	245 085,66	264 866,42
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	5 304,30		5 304,30	5 206,80
Prêts district				20 000,00
Autres immobilisations financières	66 920,30		66 920,30	54 320,30
ACTIF IMMOBILISE	7 240 306,65	1 564 093,50	5 676 213,15	5 838 737,38
Stocks				
Marchandises	35 482,71		35 482,71	41 409,93
Avances et acomptes versés sur commandes	7 606,80		7 606,80	
Créances				
clubs	299 849,32	49 087,42	250 761,90	151 436,31
Autres créances	634 349,26		634 349,26	697 512,69
Divers				
Valeurs mobilières de placement	450 000,00		450 000,00	450 000,00
Disponibilités	2 443 085,24		2 443 085,24	1 101 484,33
Charges constatées d'avance	44 560,33		44 560,33	43 228,92
ACTIF CIRCULANT	3 914 933,66	49 087,42	3 865 846,24	2 485 072,18
Charges à répartir sur plusieurs exercices	20 969,45		20 969,45	
COMPTES DE REGULARISATION	20 969,45		20 969,45	
TOTAL DE L'ACTIF	11 176 209,76	1 613 180,92	9 563 028,84	8 323 809,56



Jean-Luc GIFFARD ressort l'importance des disponibilités de la L.F.N. : 2,938 M€ en lien avec les emprunts.

	Net au 30/06/22	Net au 30/06/21
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	3 189 664,94	3 215 206,08
RESULTAT DE L'EXERCICE	-32 832,94	-25 541,14
Subventions d'investissement	969 352,00	1 001 550,00
FONDS PROPRES	4 126 184,00	4 191 214,94
Provisions pour risques	92 005,11	88 061,29
Provisions pour pensions	185 386,65	166 025,46
Provision pour restructuration	130 000,00	175 000,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	407 391,76	429 086,75
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	3 146 130,54	759 113,38
Emprunts et dettes financières FFF et cautions clubs	20 100,00	46 800,00
Avances et acomptes reçus clubs créditeurs	867 237,77	1 177 789,45
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	201 068,84	1 077 991,51
Dettes fiscales et sociales	481 328,65	507 110,56
Autres dettes	306 437,28	127 746,97
Produits constatés d'avance	7 150,00	1 582,00
DETTES	5 029 453,08	3 698 133,87
Compte d'attente (FFF eng; arbitrage)		5 374,00
COMPTES DE REGULARISATION		5 374,00
TOTAL DU PASSIF	9 563 028,84	8 323 809,56



Jean-Luc GIFFARD fait état d'un déficit de 32k€ dû, en grande partie, à la réduction de la subvention de la Région ; sans celle-ci, le budget aurait été à l'équilibre. Néanmoins, en comparant les fonds propres et les disponibilités, nous pouvons aisément faire face aux emprunts.

5 – RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES – Jean-Luc GIFFARD, Trésorier de la L.F.N.

En l'absence du commissaire aux comptes, M. GIFFARD propose aux clubs de leur envoyer les rapports de ce dernier dans lesquels il est précisé qu'il « *n'a pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association* ».

Aucune observation n'étant formulée par les représentants des clubs présents, les comptes sont soumis au vote et adoptés à la majorité avec 73,66% des voix.

VOTE n°3

Comptes clos au 30.06.2022

RESULTAT DU VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 1566 voix
- Sont CONTRE : 560 voix
- Abstentions : 116 voix

Les comptes annuels au 30.06.2022 sont adoptés à 73,66% des suffrages exprimés.

Une représentante de club interroge Jean-Luc GIFFARD sur une prévision de budgétisation d'une année blanche concernant les licences. Jean-Luc GIFFARD répond que, par le biais de la FFF, la Ligue et les Districts, près de 500k€ ont déjà été attribués aux clubs (sous forme d'aides ou d'un non-appel à cotisation etc.). Il rappelle également les dispositifs existants à savoir le Pass'Sport, les aides des Comités d'Entreprise mais aussi la disponibilité du service comptabilité afin d'accompagner les clubs et être à l'écoute en cas de besoin.

Deux autres questions sont posées s'agissant de l'augmentation des frais de déplacements (Jean-Luc GIFFARD répond que cela est dû à la reprise d'activité) et de l'investissement en frais informatiques

(changement de financement, la Ligue doit supporter ce que la F.F.F. supportait auparavant) *et de la perte de 50k€ en partenariats* (il s'agit effectivement d'une perte définitive).

6 – AFFECTATION DU RESULTAT – Jean-Luc GIFFARD, Trésorier de la L.F.N.

Jean-Luc GIFFARD soumet aux clubs, le vote relatif à l'affectation du résultat au compte « réserve fonds associatifs ».

VOTE n°4

Affectation du résultat en compte « Réserve fonds associatifs »

RESULTAT DU VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 1714 voix
- Sont CONTRE : 483 voix
- Abstentions : 45 voix

L'affectation du résultat en compte « Réserve fonds associatifs » est adopté à 78.02% des suffrages exprimés.



7 – MODIFICATIONS AUX TEXTES REGLEMENTAIRES DE LA L.F.N., soumises au suffrage des Délégués des clubs – Jean-Pierre GALLIOT, Secrétaire Général Adjoint de la L.F.N

Jean-Pierre GALLIOT débute sa présentation en indiquant qu'une seule modification sera présentée et qu'il intervient au nom de la Commission Régionale de Préformation qui a travaillé sur cette évolution et l'a proposée au Comité de Direction. Celle-ci a été validée lors de la réunion du 7 novembre 2022 et transmise aux clubs le 30 novembre 2022.

CHAMPIONNAT REGIONAL U14

Jean-Pierre GALLIOT rappelle que pour déterminer les 32 clubs accédant au championnat régional U14, des critères sont évalués. Au début de cette saison 2022/2023, des difficultés sont apparues notamment une absence de règlement concernant le départage des ex-aequo, ce qui a contraint la commission, à accepter une équipe supplémentaire, et causé un déséquilibre dans la pyramide. Ainsi, afin d'en éviter le renouvellement, la commission propose la modification suivante.

• **Article 5 : Principes de constitution du championnat U14**

↳ **6 critères qualificatifs**

- 1 – Participation au championnat régional U13 en 2022/2023
- 2 – Présence aux finales départementales et régionale du festival U13 G, en 2022/2023
- 3 – Nombre de licenciés U12/U13 G en 2022/2023
- 4 – Positionnement au regard du « label jeunes »
- 5 – Participation au PPF U13 en 2022/2023
- 6 – Forfaits en championnat régional U14 en 2022/2023

↳ **Départage des équipes ex-aequo en nombre de points**

- 1 – Niveau du championnat U13 en 2022/2023
- 2 – Classement dans le championnat U13, en 2022/2023
- 3 – Niveau du « label jeunes » en 2022/2023
- 4 – Nombre de licenciés U12/U13 en 2022/2023

Le représentant du club du CO CLEON interroge Jean-Pierre GALLIOT afin de savoir si le problème des groupements a été réglé, ce à quoi il répond que la question a été posée à la F.F.F. et que nous sommes en attente d'une réponse.

Le représentant du club d'YVETOT AC s'interroge sur le nombre nécessaire de 32 licenciés en U12/13 et conclut qu'un club qui ne bénéficierait pas de ce nombre, ne pourrait accéder en U14. Thierry MONTAGNE rappelle qu'il s'agit de critères qui amènent un certain nombre de points et que si les 32 licenciés ne sont pas atteints, alors le club en question ne marquerait pas de point mais ne serait pas éliminé d'office.

VOTE n°5

Principes de constitution du championnat U14

RESULTAT DU VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 1506 voix
- Sont CONTRE : 478 voix
- Abstentions : 258 voix

Les principes de constitution du championnat U14 sont adoptés à 75.91% des suffrages exprimés.



• Article 5 : Principes de constitution du championnat U14

↳ Mise en application en saison 2023/2024

VOTE n°6

Principes de constitution du championnat U14

RESULTAT DU VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 1703 voix
- Sont CONTRE : 404 voix
- Abstentions : 135 voix

La mise en place de ces principes de constitution du championnat régional U14 en saison 2023/204 est adoptée à 80.83% des suffrages exprimés.



8 – INTERVENTION DE Kerstie ABERGEL, Directrice Administrative et Financière de la L.F.N.

Kerstie ABERGEL indique que les clubs doivent voter, tous les ans, pour les représentants des clubs amateurs pour les Assemblées Fédérales, à hauteur d'un titulaire et un suppléant pour 50 000 licenciés, pour les Assemblées Fédérales. Un appel à candidature a été publié sur le site internet de la Ligue le 10 octobre dernier. Deux candidatures ont été reçues (2 titulaires et 2 suppléants) pour 2 postes à pourvoir. La Commission Régionale de Surveillance des Opérations Electorales a validé celles-ci lors de sa réunion du 29 novembre 2022.

• Poste des Délégués par tranche de 50 000 licenciés

Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
Jean-Luc GIFFARD	Sauveur CUCURULO

VOTE n°7

Poste des Délégués par tranche de 50 000 licenciés (titulaire et suppléant)

RESULTAT DE VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 1780 voix
- Sont CONTRE : 318 voix
- Abstentions : 144 voix

Jean-Luc GIFFARD, titulaire et son suppléant Sauveur CUCURULO sont élus à 84.84% des voix.

• **Poste des Délégués par tranche de 50 000 licenciés**

Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
Guy DORIZON	Xavier LEFRANCOIS

VOTE n°8

Poste des Délégués par tranche de 50 000 licenciés (titulaire et suppléant)

RESULTAT DE VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 1559 voix
- Sont CONTRE : 485 voix
- Abstentions : 198 voix

Guy DORIZON, titulaire et son suppléant Xavier LEFRANCOIS sont élus à 76.27% des voix.



9 – INTERVENTION DE Grégoire TAYEAU, GENERALI SPORT, Partenaire de la L.F.N.

Grégoire TAYEAU débute son intervention en remerciant le Président, Pierre LERESTEUX, de sa confiance et du temps parole accordé. Il souhaite faire connaître les modifications de l'organisation de GENERALI, partenaire de la L.F.N. depuis plus de 20 ans. GENERALI Sports est une filiale de GENERALI France, spécialisé sur le risque sportif dans plusieurs sports (l'équitation avec la Fédération Française d'Equitation, le football avec un partenariat avec 5 Ligues dont la Normandie, la Bretagne, les Hauts de France, les Pays de la Loire et l'Île de France mais aussi le badminton).

Les valeurs véhiculées de protection et de proximité sont très importantes afin d'assurer une haute qualité de services. Afin de renforcer les liens avec les clubs, Assur'Foot proposera des webinaires courant 2023 sur les thématiques de la prévention, du bien-être, de la santé et de l'environnement des contrats. Il rappelle la volonté d'être à leur écoute et de faire comprendre aux Présidents de clubs la nécessité d'être protégé et les remercie de leur attention.



10 – CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Pierre LERESTEUX clôture l'Assemblée Générale en remerciant les clubs de leur confiance et les différents intervenants.

Il effectue la mise en place de la cellule d'écoute ainsi que la signature d'une convention avec les deux procureurs généraux de Caen et Rouen permettant d'accompagner et d'être à l'écoute des arbitres.

Concernant les perspectives d'avenir, il rappelle également le projet des terrains de Foot5 porté par Marc ROUTIER.

Il remercie les clubs de leur travail permettant l'augmentation du nombre de licences qui sera peut-être supérieur à 110 000 en raison de la Coupe du Monde et se dit fier du travail accompli en commun.

Le Président souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous et espère une 3^{ème} étoile importante pour le football français.

Les éléments visés par le présent Procès-Verbal peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Judiciaire de Caen. La recevabilité de ce recours est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la publication du présent Procès-Verbal sur le site internet de la L.F.N. (www.normandie.fff.fr), dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'LERESTEUX', with a long horizontal flourish extending to the right.

Pierre LERESTEUX

Le Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'DESHEULLES', with a long horizontal flourish extending to the right.

Roger DESHEULLES